

Décision N° CC-DEC-2023-011

14 avril 2023

OBJET : LOCATION DE CLASSES MOBILES POUR L'ÉCOLE PROVISOIRE PAUL HÉROULT A THURY-HARCOURT-LE-HOM

Dans le cadre du Marché Location de classes mobiles pour l'école provisoire Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom,

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la décision de la Commission consultative réunie le 27 mars 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché avec l'entreprise ALGECO pour le lot unique.

L'offre retenue (après acceptation du DPGF) est la suivante :

Transport et installation :	46 636.25 € HT
Location sur 21 mois :	111 993.99 € HT
Transport et enlèvement :	22 158.44 € HT
Soit un total de	180 788.68 € HT

Avec une possibilité d'allonger la durée de location de 6 mois maximum pour un montant de 5 333.05 € HT/mois.

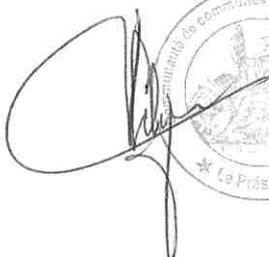
ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

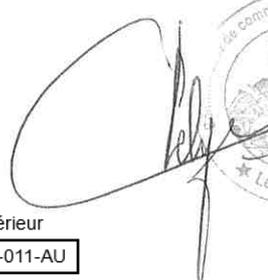
Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Le Président



Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230414-DEC-2023-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023